



Ogens, avril 2020

## **INFORMATIONS ET MESURES – COVID 19**

### **FERMETURE DU GREFFE COMMUNAL ET DU CONTRÔLE DES HABITANTS**

Vu la situation sanitaire actuelle, les directives et recommandations des Autorités fédérales ainsi que de l'OFSP et afin de préserver la santé publique, la Municipalité a décidé de la fermeture de l'Administration communale jusqu'à nouvel avis.

Les personnes nécessitant des documents délivrés par le greffe ou autres informations peuvent prendre rendez-vous par téléphone auprès de la secrétaire municipale, Madame Patricia Lavanchy, au 079/617.64.45 ou par mail à [commune@ogens.ch](mailto:commune@ogens.ch).

Madame la Syndique Muriel Dauphin est également à disposition pour tout renseignement au 078/846.61.91 ou par mail à [muriel.dauphin@ogens.ch](mailto:muriel.dauphin@ogens.ch).

Afin de vous tenir informer, nous vous invitons à consulter régulièrement le site de la commune [www.ogens.ch](http://www.ogens.ch).

### **DECHETTERIE**

#### **ENCOMBRANTS**

Les déchets encombrants n'étant pas des déchets prioritaires, la population est invitée à reporter l'évacuation de ce type de déchets. **Par conséquent, la benne à encombrants de la déchetterie communale sera fermée jusqu'à nouvel avis.**

### **INTERDICTION FEU EN FORET**

En raison de la sécheresse et afin d'éviter de surcharger les équipes d'intervention déjà fortement sollicitées, l'Etat de Vaud décrète une interdiction de faire du feu en forêt prenant effet immédiatement et jusqu'à nouvel avis. Cette décision concerne aussi bien les professionnels que les privés. Elle porte également sur les places de pique-nique situées dans l'aire forestière ou à proximité directe de celle-ci.



**La Municipalité vous remercie de votre compréhension et de votre collaboration.**

La Municipalité